



Bureau du Conseil d'administration

Séance du 15 Juin 2023

Délibération n° BCA- 2023 - 005

RELATIVE AUX PROJETS DEPOSES AU FONDS VERT

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de La Réunion,

Vu le Code de l'Environnement

Vu le décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

Vu la délibération CA-2016-016 du 30 novembre 2016 portant délégation du Conseil d'Administration, au Bureau et au Président

Vu la délibération CA-2016-017 du 30 novembre 2016 portant délégation de compétences du Conseil d'Administration au Directeur

Vu le rapport n°DIR/2023/005 présentant les projets pour lesquels le Parc national de La Réunion souhaite mobiliser le Fonds Vert

Considérant que ces projets sont structurants pour le territoire et répondent à l'enjeu 2 de la Charte du Parc « Inverser la tendance à la perte de la biodiversité » et aux priorités du nouveau projet d'établissement 2023-2025

Considérant que ces projets génèrent pour l'établissement des recettes sur ressources externes supérieures à 300 000 €

Après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le Directeur de l'Etablissement du Parc national de La Réunion est autorisé à déposer les demandes de financement Fonds vert pour les projets présentés dans le rapport pré-cité, et à signer tout acte relatif à l'attribution de la subvention.

ARTICLE 2 :

Le Directeur de l'Etablissement du Parc national de La Réunion est autorisé à solliciter tout autre dispositif permettant de co-financer les projets, et à signer tout acte relatif à l'attribution de ces financements.


ARTICLE 3 :


Le Directeur de l'Etablissement du Parc national de La Réunion est autorisé à signer tout autre document lié à l'exécution des projets.

ARTICLE 4 :

Le Directeur de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs du Parc national de la Réunion et conformément au délai fixé par l'article R331-44 du Code de l'environnement.

Fait à la Plaine des Palmistes, le 15 juin 2023

Le Président

Éric FERRERE

Le Directeur

Jean-Philippe DELORME

Diffusion et publication :

Recueil des actes administratifs du Parc national de la Réunion
Affichage siège (2 mois)

Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	19/06/2023
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	19/06/2023
Date de transmission au MTES	19/06/2023
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	
Date de publication au RAA	19/06/2023
Date d'affichage	19/06/2023
Date de retrait	





BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 Juin 2023

Rapport n° DIR/2023/005

Objet : Mobilisation du « Fonds vert » pour les projets du Parc national

1. Le Fonds vert

Le « Fonds vert » ou Fonds d'accélération de la transition écologique a été mis en place par la première Ministre en août 2022, et est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider les territoires à accélérer leur transition écologique. Ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, avec une gestion déconcentrée aux préfets.

Dans le cadre de l'axe 3 « Améliorer le cadre de vie » du Fonds vert, la mesure « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » vise plus particulièrement à soutenir les projets participant à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les aires protégées, à la protection des espèces, à la réduction des pressions (dont lutte contre les EEE) et à la restauration écologique.

Pour 2023, la Réunion bénéficie d'une enveloppe de 6 millions d'euros sur cette mesure Biodiversité.

2. Projets et plans de financement prévisionnels

Projet n°1 : REMINAT « Restauration des Milieux Naturels »

Ce projet est co-porté par le Parc national de La Réunion, le CIRAD et l'Université de la Réunion. Il implique également 2 bénéficiaires secondaires : le CBNM et l'ARMEFLHOR.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet intégré « lutte et restauration des milieux naturels » et dans la continuité des 1ers travaux réalisés depuis 2019. Il vise à construire et à mettre en œuvre une stratégie de travail partenarial pour les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales et de restauration des milieux naturels, et plus spécifiquement à :

- Développer les outils et les connaissances pour construire une stratégie des actions de restauration
- Caractériser le degré d'invasion sur les massifs prioritaires
- Prioriser et établir une programmation pluriannuelle et multi-acteurs
- Accompagner les gestionnaires sur des chantiers de restauration écologique
- Intégrer et amplifier la démarche sur la gestion des interfaces entre milieux anthropisés et espaces naturels prioritaires
- Evaluer les actions de restauration menées

Si la mise en œuvre de ce projet est d'au moins 5 ans, un 1^{ère} volet d'actions à réaliser sur la période septembre 2023-août 2026 est proposé pour un financement sur le Fonds vert 2023.

Synthèse des dépenses et recettes prévisionnelles :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC		Taux assiette fonds vert	Taux global
Assiette de dépenses présentées au Fonds vert					
PERSONNEL	1 731 909,00 €	SUBVENTION FONDS VERT	2 767 541,90 €	100%	66%
<i>dont Parc national</i>	885 543,00 €				
<i>dont CIRAD</i>	546 366,00 €				
<i>dont Université</i>	300 000,00 €				
FONCTIONNEMENT	600 849,00 €				
<i>dont Parc national</i>	373 143,00 €				
<i>dont CIRAD</i>	149 400,00 €				
<i>dont Université</i>	78 306,00 €				
INVESTISSEMENT	73 800,00 €				
<i>dont Parc national</i>	73 800,00 €				
<i>dont CIRAD</i>	0,00 €				
<i>dont Université</i>	0,00 €				
FRAIS INDIRECTS 15%	360 983,90 €				
<i>dont Parc national</i>	199 872,90 €				
<i>dont CIRAD</i>	104 365,00 €				
<i>dont Université</i>	56 746,00 €				
TOTAL PROJET SUR FONDS VERT	2 767 541,90 €	TOTAL PROJET SUR FONDS VERT	2 767 541,90 €	100%	
Pour information : contributions supplémentaires prévisionnelles des partenaires (hors assiette fonds vert)					
Personnel* Parc national	524 325,00 €	PARC NATIONAL	524 325,00 €		13%
Personnel* Armefflor	120 000,00 €	ARMEFFLHOR/FEADER	120 000,00 €		3%
Personnel* CIRAD	762 165,00 €	CIRAD / FEADER	762 165,00 €		18%
TOTAL PROJET AVEC CONTRIBUTIONS	4 174 031,90 €	TOTAL PROJET AVEC CONTRIBUTIONS	4 174 031,90 €		100%

* temps de travail du personnel impliqué sur le projet mais non présenté au fonds vert

Projet n°2 : Conservation des pétrels endémiques

Ce projet est porté par le Parc national de La Réunion, en partenariat avec 2 bénéficiaires secondaires : l'AVE2M (Association pour la Valorisation de l'Entre Deux Monde) et l'IRI (association Initiative pour la Restauration écologique en milieu Insulaire).

Il vise à mettre en œuvre des actions pour la conservation du Pétrel de Barau et du Pétrel noir de Bourbon. L'objectif principal du projet est de réduire la pression exercée sur ces 2 espèces menacées par les prédateurs (chats – rats). Il s'agit notamment de poursuivre et d'améliorer les actions pour lesquelles plusieurs acteurs se sont mobilisés ces dernières années sous la coordination du Parc.

Ce projet vise particulièrement à :

- Acquérir les connaissances pour mieux reconnaître l'état de conservation des pétrels et mettre en place un suivi optimisé des indicateurs dans le temps (suivi des colonies et recherche de nouvelles colonies en vue de leur sécurisation)
- Mettre en place des actions pour limiter la pression exercée par les prédateurs introduits
- Optimiser les process des actions de conservation, les évaluer et améliorer leur efficacité
- S'engager dans une gestion multi-acteurs

La durée de mise en œuvre de ce projet est de 3 ans (septembre 2023-août 2026).

Synthèse des dépenses et recettes prévisionnelles :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC		Taux assiette fonds vert	Taux global
<i>Assiette de dépenses présentées au Fonds vert</i>					
PERSONNEL	519 153,31 €	SUBVENTION FONDS VERT	1 333 431,03 €	100%	80%
FONCTIONNEMENT	506 383,94 €				
INVESTISSEMENT	133 968,00 €				
FRAIS INDIRECTS 15%	173 925,78 €				
TOTAL PROJET SUR FONDS VERT	1 333 431,03 €	TOTAL PROJET SUR FONDS VERT	1 333 431,03 €	100%	
<i>Pour information : contributions supplémentaires prévisionnelles des partenaires (hors assiette fonds vert)</i>					
Personnel* Parc national	332 683,00 €	PARC NATIONAL	332 683,00 €		20%
TOTAL PROJET AVEC CONTRIBUTIONS	1 666 114,03 €	TOTAL PROJET AVEC CONTRIBUTIONS	1 666 114,03 €		100%

* temps de travail du personnel impliqué sur le projet mais non présenté au fonds vert

Projet n°3 : Lutte contre les ongulés exotiques envahissants

Ce projet est porté par le Parc national de La Réunion. Il vise à contrôler deux espèces exotiques envahissantes impactantes pour la biodiversité : le Cerf de Java et le Cabri, qui touchent à la fois des espèces végétales et l'habitat du Pétrel de Barau. L'objectif de ce projet est de contenir ou d'éliminer les populations de ces espèces se trouvant en cœur de parc. Il s'agit de poursuivre et d'améliorer les actions pour lesquelles plusieurs acteurs se sont déjà mobilisés ces dernières années.

Les actions prévues viseront à :

- Acquérir les connaissances pour mieux connaître la localisation et l'état des populations de ces 2 espèces
- Mettre en place les actions de réduction de certaines populations de ces espèces (notamment réduction des populations de cabris et éradication sur le massif du Grand Bénare)
- Optimiser les actions de conservation, de les évaluer et d'améliorer leur efficacité
- S'engager dans une gestion multi-acteurs

Ce projet concerne de nombreuses parties prenantes et sa réalisation nécessitera un travail important de concertation.

Synthèse des dépenses et recettes prévisionnelles :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC		Taux assiette fonds vert	Taux global
<i>Assiette de dépenses présentées au Fonds vert</i>					
PERSONNEL	165 752,34 €	SUBVENTION FONDS VERT	460 289,81 €	100%	82%
FONCTIONNEMENT	205 470,46 €				
INVESTISSEMENT	29 029,21 €				
FRAIS INDIRECTS 15%	60 037,80 €				
TOTAL PROJET SUR FONDS VERT	460 289,81 €	TOTAL PROJET SUR FONDS VERT	460 289,81 €	100%	
<i>Pour information : contributions supplémentaires prévisionnelles des partenaires (hors assiette fonds vert)</i>					
Personnel* Parc national	100 146,00 €	PARC NATIONAL	100 146,00 €		18%
TOTAL PROJET AVEC CONTRIBUTIONS	560 435,81 €	TOTAL PROJET AVEC CONTRIBUTIONS	560 435,81 €		100%

* temps de travail du personnel impliqué sur le projet mais non présenté au fonds vert

Projet n°4 (projet en cours de consolidation à ce jour) : Accompagner les acteurs du territoire dans la connaissance, l'amélioration et la préservation de leur environnement nocturne

Ce projet est porté par le Parc national de La Réunion et s'inscrit dans la démarche « Les Jours de la Nuit ». Il vise d'une part à améliorer la connaissance des environnements nocturnes réunionnais : mise en place d'un réseau de capteurs de pression lumineuse à l'échelle de l'île permettant un suivi de la pollution lumineuse et acquisition d'imageries satellites sur des territoires-pilotes. Pour compléter cette approche métrologique, des enquêtes sociologiques seront également menées sur les territoires-pilotes afin de mieux qualifier les usages et besoins de la population en matière d'éclairage.

D'autre part, il s'agira de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs pour l'amélioration et la valorisation des environnements nocturnes :

- Les habitants : animations de découverte de la biodiversité nocturne, actions culturelles et artistiques pour la réappropriation de la nuit, d'ateliers de réflexion, organisation de diagnostics participatifs etc.
- Les acteurs publics : réalisation de diagnostics de l'éclairage dans les communes et préconisations d'actions, accompagnement de projets de valorisation des patrimoines et paysages nocturnes
- Les acteurs privés industriels et commerciaux : réalisation de diagnostics à l'échelle de sites industriels et commerciaux, préconisations d'actions

Synthèse des dépenses et recettes prévisionnelles :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC		Taux assiette fonds vert	Taux global
<i>Assiette de dépenses présentées au Fonds vert</i>					
PERSONNEL	33 750,00 €	SUBVENTION FONDS VERT	941 124,35 €	100%	73%
FONCTIONNEMENT	769 316,00 €				
INVESTISSEMENT	15 303,00 €				
FRAIS INDIRECTS 15%	122 755,35 €				
TOTAL PROJET SUR FONDS VERT	941 124,35 €	TOTAL PROJET SUR FONDS VERT	941 124,35 €	100%	
<i>Pour information : contributions supplémentaires prévisionnelles des partenaires (hors assiette fonds vert)</i>					
Personnel* Parc national	350 000,00 €	PARC NATIONAL	350 000,00 €		27%
TOTAL PROJET AVEC CONTRIBUTIONS	1 291 124,35 €	TOTAL PROJET AVEC CONTRIBUTIONS	1 291 124,35 €		100%

* temps de travail du personnel impliqué sur le projet mais non présenté au fonds vert

3. Intégration au budget de l'établissement

Sous réserve de la validation du financement des projets, les autorisations d'emplois et les autorisations budgétaires seront intégrées au budget 2023 par budget rectificatif.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'administration au titre de sa délégation, de bien vouloir :

- **Autoriser le directeur du Parc national de La Réunion à déposer les demandes de financement au Fonds vert et à tout autre cofinanceur, et à signer tout acte relatif à l'attribution des subventions et à l'exécution des projets.**